VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2026-228
Occupation du domaine public
Rue Edmé Piot

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la demande de la SAS CIKACEL;

ARRETE

ARTICLE 1 : La SAS CIKACEL est autorisée à réserver un emplacement pour effectuer des travaux au droit du 19 rue Edmé Piot, du mercredi 28 octobre au jeudi 5 novembre 2026.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la SAS CIKACEL, qui prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des piétons et des automobilistes.

ARTICLE 3 : La SAS CIKACEL, la Gendarmerie, la Police Municipale sont chargées chacune en ce qui la concerne de la bonne exécution du présent arrêté.

Signé électroniquement par : Laurence PORTE
Date de signature : 26/10/2026
Qualité : Maire